



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

OBJET : OFFRE D'EMPLOI PERMANENT INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Nature du travail :

Sous l'autorité de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, la personne retenue aura pour tâches principales : l'émission et le suivi des permis et certificats, l'application des règlements d'urbanisme dont le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la gestion des cours d'eau, les inspections et les représentations à la cour (avis, constat d'infraction et témoignage à la cour) de même que l'application de lois et règlements provinciaux tels que le règlementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, ainsi que tout mandat confié par la direction générale ou le conseil municipal. La personne servira les municipalités de Montebello et Fassett (entente intermunicipale).

Exigences :

La Municipalité recherche une personne dynamique, capable de travailler en équipe et ayant le sens de l'initiative.

La personne devra détenir minimalement un diplôme d'études collégiales. Toute formation reliée à l'urbanisme, notamment un diplôme d'étude collégiale en technique d'aménagement et d'urbanisme, un programme de formation professionnelle pour les inspecteurs en bâtiment et en environnement ou un baccalauréat en urbanisme ou en géographie sera considérée comme un atout. Sera également considéré comme un atout l'expérience professionnelle.

La personne devra avoir une bonne connaissance du français écrit, de la Suite Office et d'Adobe Acrobat pro. Une connaissance d'Accès Territoire de PG Solutions sera considérée comme un atout. Une bonne connaissance de la géomatique sera également considérée comme un atout.

Statut et rémunération :

Poste syndiqué permanent à temps plein de **35 heures / semaine**.

La rémunération annuelle sera établie selon l'échelle salariale en vigueur et l'expérience du candidat. Le taux horaire de la classe 7 de la convention collective se situe entre 25,87\$ et 29,46\$ de l'heure.

L'entrée en fonction est prévue pour **le plus tôt possible**.

Autre exigence :

La personne doit posséder un permis de conduire et une voiture.

Procédure de sélection :

Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature à Monsieur Benoit Hébert, directeur général et greffier-trésorier par intérim avant le **19 septembre 2025 à 16 h** à l'adresse courriel suivante : dg@montebello.ca

Note : seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.